

Tiime vous évite les lourdeurs administratives de la création d'entreprise

Maxime Digue, cofondateur de Tiime, nous présente sa startup qui propose un service complet d'accompagnement aux porteurs de projet dans leurs démarches de création d'entreprise.

Temps de lecture : minute

9 mai 2019

Qui sont les fondateurs ?

Tiime a été co-fondé par six passionnés dont Audrey Gostoli, actuellement en charge des opérations de Tiime et moi-même qui suis en charge du marketing. Nous sommes tous deux issus du monde de l'entrepreneuriat et de l'expertise comptable et nous nous sommes rencontrés il y a une dizaine d'années lors du lancement de l-expert-comptable.com.

D'où vient l'idée ? Quel a été le constat de départ ?

Un Français sur trois envisage aujourd'hui de créer ou de reprendre un jour une entreprise. Le contexte est particulièrement favorable et la tech facilite le passage à l'action. Pourtant, tous les voyants ne sont pas au vert : les lourdeurs fiscales, comptables et administratives pèsent encore trop sur les entrepreneurs. Créer son entreprise seul n'est pas chose facile, et aucun acteur sur le marché ne propose un service complet d'accompagnement à un prix abordable.

De plus, les porteurs de projets avaient par le passé le réflexe de se tourner vers les banques, avocats ou experts-comptables pour se lancer. L'arrivée des legaltech a bouleversé cet ordre établi et a instauré un nouveau rapport à la création d'entreprise. On rencontre de plus en plus d'entrepreneurs connectés, à la recherche de solutions fiables et pratiques pour être agiles et disposer de données à tout moment.

Ce double constat nous a encouragé à proposer une nouvelle offre de services, gratuite, simple et complète, ne faisant pas l'impasse sur le conseil pour accompagner les porteurs de projet dans leur création d'entreprise.

Pouvez-vous nous présenter votre outil ?

Avec Tiime, fini le parcours du combattant pour les créateurs d'entreprise. Seul service en ligne entièrement gratuit, Tiime met le contact humain au cœur de son processus d'accompagnement. De la rédaction des statuts à l'immatriculation au greffe, toutes les étapes de formalisme juridique sont prises en charge par nos conseillers. Même les frais de tiers obligatoires sont avancés pour le compte du créateur et proposés au meilleur tarif du marché. Un gain de temps et une maîtrise des dépenses bienvenus quand on crée sa société.

Dans les cinq minutes qui suivent l'inscription sur le site, un conseiller rappelle le futur entrepreneur. L'objectif de cette prise de contact est de qualifier la demande et de vérifier que le projet est mûr. Un expert en création d'entreprise prend ensuite le relais durant un entretien d'environ une demi heure pour aborder tous les sujets essentiels et les valider : forme juridique (SAS, SARL), régimes fiscaux et sociaux, montant du capital, domiciliation... Un accompagnement humain qui garantit l'efficacité, la simplicité et la fluidité. Résultat : la création d'entreprise est bouclée en une semaine.

Qui sont vos principaux concurrents ?

Sur le marché de la création d'entreprise, nos principaux concurrents sont les autres legaltech (Legalstart, Captain Contrat, etc), ainsi que des acteurs plus traditionnels comme les expert-comptables et les avocats.

Nous sommes toutefois le seul acteur du marché à proposer un service gratuit. Nous proposons en plus les meilleurs tarifs en ce qui concerne la publication de l'annonce légale. Nous sommes également l'un des seuls acteurs à proposer un service complet, allant du conseil à l'immatriculation clés en main de la société.

Quel est votre business model ?

La philosophie globale de Tiime est de simplifier l'entrepreneuriat en France. Faire tomber la barrière du coût que peuvent représenter les différents services et outils dont un entrepreneur a besoin pour réussir est un premier levier de simplification.

C'est pourquoi l'ensemble des services proposés par Tiime aux entrepreneurs (applications et service de création) sont gratuits. Tiime propose par ailleurs d'autres services à destination des experts comptables d'où nous générons des revenus : un service de mise en relation avec des entrepreneurs (sous le modèle d'apporteur d'affaires) et l'utilisation des applications de Tiime sous un format abonnement.

Une actualité financière ?

Aucune levée de fonds auprès de nouveaux investisseurs n'est prévue. Nous finançons notre développement et nos nouveaux investissements grâce à notre chiffre d'affaires croissant (nous comptons plus de 15000 clients actuellement) et à du financement privé (financement bancaire, etc.).

Article écrit par Antoine Garbay